

Réunion du 24 juin 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) : PROJET DE DEMENAGEMENT DE
L'EHPAD D'ARTHEZ-DE-BEARN ET CREATION D'UNE UNITE
ALZHEIMER**

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

Le Contrat Local de Santé conclu par la CCLO avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté de communes du Béarn des Gaves a vocation à coordonner les actions de promotion de la santé et de prévention, les politiques de soins et d'accompagnement médico-social pour répondre au mieux aux besoins du territoire. Il permet d'identifier les manques et pistes d'actions pouvant être mises en place par les différentes institutions et structures compétentes.

Concernant la prise en charge spécifique des troubles neurocognitifs majeurs, l'offre des structures adaptées sur le territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves (LOBG), et plus largement sur le Département, reste particulièrement faible. L'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées dans les Pyrénées-Atlantiques est assuré par un taux d'équipement de 7 places pour 1 000 habitants quand le taux national est de 10,9. Les trois Unités d'Hébergement Renforcé (UHR) existantes se trouvent à Pau, à Pontacq et au Pays basque. Le centre hospitalier d'Orthez, acteur sanitaire et médico-social central sur le territoire de LOBG, en partenariat avec le CCIAS du syndicat intercommunal d'Arthez-de-Béarn et l'Office 64, mène actuellement une réflexion sur l'opportunité de créer une unité d'Alzheimer adossée au projet de déménagement et d'extension de l'EHPAD d'Arthez-de-Béarn.

Ce projet permettrait de renforcer l'offre sur la partie centrale du Département, de mutualiser les moyens en adossant l'UHR à un EHPAD, de renforcer les partenariats avec l'ensemble des structures du social et de la santé du territoire et de répondre ainsi à un réel besoin de la population du territoire de Lacq Orthez Béarn des Gaves.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'apporter** un soutien politique à la réalisation de ce projet par le centre hospitalier d'Orthez, le CCIAS du syndicat intercommunal d'Arthez-de-Béarn et l'Office 64,
- **d'approuver** son intégration dans le Contrat Local de Santé en cours.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019